

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 10 octobre 2019

Présidence de M. Vito Vita

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis No 54-2019 de la Municipalité du 19 août 2019,

Oùï le rapport de la Commission des finances,

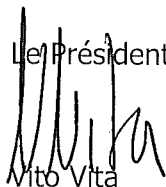
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE** de fixer le taux d'imposition communal à 77.0% et de garder dans leur état actuel tous les autres impôts et taxes figurant dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021.

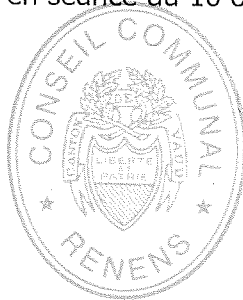
**ADOpte** l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour les années 2020 et 2021 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2019

Le Président:



Vito Vita



La Secrétaire:



Yvette Charlet